



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS DE CONSULTATION  
DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE  
(L. 181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE USINE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES  
DÉCHETS AMIANTÉS À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80190) ET DEMANDE DE PERMIS DE  
CONSTRUIRE**

Une consultation du public relative aux demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société VALAME en vue de la création d'une usine de traitement et de valorisation des déchets amiants à Languevoisin-Quiquery (80190) aura lieu du 28 octobre 2025 au 28 janvier 2026 inclus, soit pendant 93 jours consécutifs.

Pendant cette période, le dossier de consultation ainsi que les éléments mentionnés au I de l'article R. 181-37 du code de l'environnement rendus public tout au long de la consultation par le commissaire enquêteur, peuvent être consultés par le public sur le site internet spécialement dédié à la consultation (<https://www.registre-numerique.fr/valame>).

Les avis recueillis sur les demandes ou l'indication d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis sont mis à la disposition du public sur le site internet spécialement dédié à la consultation, sans délai et au fur et à mesure de leur émission. Les observations et propositions du public sont accessibles sur ce site. Les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis mis en ligne ainsi qu'aux observations et aux propositions du public sont transmises et publiées dans les mêmes conditions, y compris lorsque ces réponses ont été formulées lors d'une réunion publique. Il en va de même des éventuels éléments complémentaires produits par le pétitionnaire à la demande du service instructeur.

Toute personne peut présenter une demande de mise en consultation sur support papier du dossier susmentionné, sur place, au bureau de l'environnement et de l'utilité publique de la préfecture de la Somme (par courriel : [pref-environnement@somme.gouv.fr](mailto:pref-environnement@somme.gouv.fr), ou par courrier : service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République - CS 42001 - 80020 AMIENS CEDEX 9), au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour ouvré précédent l'expiration du délai de consultation, soit le 22 janvier 2026. Le dossier de consultation sera mis à disposition au lieu et à l'heure qui lui seront indiqués.

Pendant la période de consultation, les observations et propositions du public peuvent être adressées à M. José LEJEUNE, commissaire enquêteur :

- par correspondance, à son attention, en mairie de Languevoisin-Quiquery (1, grande rue, 80 190 Languevoisin-Quiquery) ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [valame@mail.registre-numerique.fr](mailto:valame@mail.registre-numerique.fr), en précisant l'objet de la consultation dans le sujet du courriel ;
- par dépôt sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/valame>.

Toutes les contributions seront publiées sur le registre dématérialisé précité.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, celui-ci sera suppléé par M. Michel LUCE.

Une réunion publique d'ouverture de la consultation, organisée par le commissaire enquêteur avec la participation du responsable du projet, aura lieu le **jeudi 30 octobre 2025 de 18 heures à 20 heures, dans la salle polyvalente, grande rue, 80190 Languevoisin-Quiquery**. Une réunion de clôture de la consultation aura lieu le **jeudi 15 janvier 2026 de 18 heures à 20 heures, sur le même site**.

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie située 2, grande rue, 80190 Languevoisin-Quiquery :

- le vendredi 14 novembre 2025, de 15 heures à 18 heures ;
- le mardi 20 janvier 2026, de 15 heures à 18 heures.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de M. Régis BRAUN, (adresse mail : [rbraun@valame.com](mailto:rbraun@valame.com), tél : 06 49 65 25 64), directeur de projets industriels de la société VALAME.

Des renseignements pertinents relatifs à cette procédure, observations ou questions, précisions sur les conditions dans lesquelles elles peuvent être émises, peuvent être adressés au préfet de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République - CS 42001 - 80020 AMIENS CEDEX 9), autorité compétente pour prendre la décision de délivrer l'autorisation environnementale ou de la refuser.

Le commissaire enquêteur rend public son rapport, assorti de ses conclusions motivées, sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de publication de la décision du préfet et pendant une durée d'un an.

Amiens, le **06 OCT. 2025**

Pour le préfet et par délégation,  
le chef de service

Gaëtan COUPLET